

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Aux personnes intéressées

1. Le conseil de la Ville de Rimouski statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire du **lundi 25 août 2025**, à compter de **19 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.
3. La demande d'autorisation visée est la suivante :

Rue du Fleuve (lot 2 967 542 du cadastre du Québec)

Nature et effet de l'usage conditionnel	Norme	Article / Grille / Tableau
Permettre l'ajout d'un logement additionnel à titre d'usage complémentaire à l'intérieur d'un immeuble d'habitation unifamiliale (H1).	Un seul logement est autorisé dans un immeuble d'habitation unifamiliale (H1).	Grille des usages et des normes H-1527 (R.V.R. 820-2014)

Rimouski, 6 août 2025

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier